

HONORAIRES COMPLÉMENTAIRES

- Rédaction d'un avenant à un bail d'habitation :

• d'un montant en € HT : 166,66 € soit TTC : 200 €

au taux actuel de la TVA de 20 %, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.

Cette rémunération sera à la charge du locataire

- Honoraires de clôture de compte propriétaire :

• d'un montant en € HT : 50 € soit TTC : 60 €

au taux actuel de la TVA de 20 %, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.

Cette rémunération sera à la charge du bailleur.

Le MANDANT reconnaît avoir été informé que le prix toutes taxes comprises a été calculé sur la base de la taxe sur la valeur ajoutée en vigueur à ce jour mais qu'elle est susceptible de varier par une décision des pouvoirs publics entraînant une modification corrélative du montant ci-dessus indiqué.

